

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Mardi 23 Mai 2023
19 heures 00**

GF/EB

N° 003004

Direction des affaires
culturelles – Demande
de subvention REAAP
(Réseau d'Écoute,
d'Appui et
d'Accompagnement à
la Parentalité) à la
CAF du Vaucluse
dans le cadre
d'actions parentalité
de la médiathèque

Affiché le :

Le Mardi 23 Mai 2023 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 16 mai 2023, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Emilie SIAS donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), Mme Sylvie TURC donne pouvoir à M. Cédric MAROS (3ème adjoint), M. André LECOURT donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Nathan SAIHI donne pouvoir à M. Yannick BONNET (7ème adjoint)

ABSENTS EXCUSÉS:

ABSENTS : Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé(e) Secrétaire.

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Vu, la circulaire interministérielle du 7 février 2012 relative à la coordination des dispositifs de soutien à la parentalité au plan départemental ;

Vu, le référentiel national de financement par les CAF des actions du volet 1 du fonds national de soutien à la parentalité ;

Vu, la note de cadrage relative à l'appel à projets REAAP 2023 de la CAF du Vaucluse ;

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la médiathèque, premier maillon culturel de proximité et lieu de vie, souhaite étendre son rôle culturel, social et éducatif au plus près des publics dits éloignés des institutions.

Madame le Maire rappelle que depuis 2019, la médiathèque développe à cette fin un axe parentalité fort dans son projet d'établissement. En effet, plusieurs changements ont été opérés : l'intégration de la ludothèque, le développement d'un fonds

documentaire sur la parentalité et l'extension des heures d'ouverture (notamment samedi toute la journée). De plus, souhaitant se rapprocher des familles les plus éloignées, elle a multiplié les actions hors les murs (OPI, fête du jeu, ...) et développé de nouveaux partenariats.

Madame le Maire informe que depuis 2022, la médiathèque organise des lectures régulières dédiées aux familles des tout-petits (0-2 et 3-5 ans). Le livre est utilisé comme un outil de médiation permettant de privilégier le lien parental.

Le projet parentalité de la médiathèque se développe en 2023 dans le but de diversifier les familles rencontrées.

Ce projet se décline en quatre volets :

- Accueil d'une auteure-illustratrice petite enfance
- Fête du jeu
- Partir en livre
- Spectacle et atelier de fin d'année

Considérant, que ce projet peut bénéficier de la subvention du Réseau d'Écoute et d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité (REAAP) et que le coût global du projet peut être financé par la CAF à hauteur de 80% maximum,

Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter une auprès de la CAF de Vaucluse, une subvention d'un montant de 2700 Euros.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITE**

CONFIRME, l'importance du développement des actions parentalité portées par la médiathèque-ludothèque,

DIT, que les dépenses seront financées par les crédits inscrits au budget de fonctionnement 2023,

AUTORISE, Madame le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches pour solliciter une subvention d'un montant de 2700 Euros auprès de la CAF de Vaucluse, dans la mise en œuvre de ce projet parentalité.

AUTORISE, Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire pour exécuter la présente délibération.



POUR EXTRAIT CONFORME

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Yannick BONNET**

**LE MAIRE
Véronique ARNAUD-DELOY**